



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية

Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

نواكشوط في:

الرقم:

PROCES VERBAL
N° 53/CNCMP/2021
DU 16/08

Le lundi 16 août 2021 à 14 h 45 min Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY.

Etaient présents:

- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP

Etait absent:

- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

1°/- Examen du PPM -PROPEP du Ministère de la culture de la Jeunesse, Réf: lettre N°00021 du 12/07/2021/CPMP/Ministère de la Culture.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection à la décision de la CPMP/MCARP approuvant ledit PPM pour l'année 2021

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

2°/- Examen du projet de DAO relatif à la mise à niveau et à l'extension du Réseau Intranet Administratif à Haut Débit (RIAD) à Nouakchott). Réf. n° 975 CPMP/MESRSTIC reçue le 05/08/2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- Revoir à la baisse le montant de la garantie de soumission qui doit être compris entre 1 et 2% de l'estimation budgétaire;
- Revoir à la baisse le montant du chiffre d'affaires qui doit être entre 20-30% de l'estimation budgétaire;
- Revoir à la baisse le montant de la capacité d'autofinancement qui doit être de 20% de l'estimation budgétaire;
- Mentionner que: conformément aux articles 23 et 24 du décret 2017- 126 et à la lettre circulaire du Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs n° 000624 du 16 juillet 2021, les soumissionnaires seront invités à justifier de leurs capacités techniques, de leur marchés passés, ressources en équipements, personnel et organisation, telles que définies par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et prouver qu'ils n'ont pas d'antécédents récents de défaut d'exécution de marché.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

3°/- Examen du PPM/2021 actualisé du MS, Réf:lettre N°0059 du 16/08/2021/CPMP/MS.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour supprimer les actions prévues par un mode dérogatoire par entente directe.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

4°/- Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux de réhabilitation de 4 périmètres irrigués à Aéré M'Bar, Beylane et Aéré Golléré. Réf. n° 948 CPMP/MDR reçue le 29/07/2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP:

- n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MDR rendant infructueux les lots 1, 2 et 4;
- reporte l'examen du lot 3 pour revoir la qualification du 2^{ème} moins-disant pour ce lot.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

5°/- Examen du projet de marché par entente directe pour la réalisation du programme de désenclavement programmé au titre de l'année 2021. Réf. n° 995 CPMP/MET reçue le 09/08/2021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour :

- Fournir un rapport spécial signé par la PRMP;
- Fournir une étude de prix;
- Fournir la garantie de bonne exécution avant la signature du marché.